



Assemblée générale

Distr. limitée
16 octobre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Troisième Commission
Point 28 a) de l'ordre du jour
Promotion de la femme

Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Chili, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Éthiopie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Liechtenstein, Maldives, Malte, Nouvelle-Zélande, Norvège, Panama, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse et Turquie : projet de résolution

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 66/131 du 19 décembre 2011,

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Secrétaire général concernant l'état de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes¹;
2. *Accueille également avec satisfaction* le rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur les travaux de ses cinquante-deuxième à cinquante-quatrième sessions²;
3. *Invite* la Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à prendre la parole devant elle et à dialoguer avec elle à ses soixante-neuvième et soixante-dixième sessions, au titre de la question relative à la promotion de la femme;
4. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-dixième session un rapport sur l'état de la Convention.

¹ A/68/121.

² Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-huitième session, Supplément n° 38 (A/68/38).

